



Pourquoi la

CHARTe EUROPéENNE

DES ENTREPRISES DE LA PROTECTION SOCIALE ?

La crise qui touche le monde, et particulièrement l'Europe depuis 2008, est, outre financière et économique, une crise de sens et d'éthique. C'est un des constats issus des travaux de l'Institut de la protection sociale européenne (Ipse) qui rassemble des entreprises des familles de la protection sociale solidaire (gestion sous forme mutuelle, paritaire, coopérative).

Dans un tel contexte, les organismes de protection sociale solidaire ont particulièrement su résister à la crise grâce à l'absence de rémunération de capital et d'une politique de gestion avisée. Ils ont de ce fait pu jouer leur rôle essentiel d'amortisseur social pour les populations, renforçant ainsi l'action des régimes obligatoires de sécurité sociale.

L'atout de ces entreprises réunies au sein de l'Ipse et de ses partenaires européens issus de la protection sociale réside dans leur conception d'entreprendre socialement responsable qui repose sur une vision long-terme, mais aussi dans leurs valeurs de proximité, d'intérêt collectif et de solidarité fondée sur trois piliers : responsabilité, citoyenneté, justice. La finalité de leurs activités vise exclusivement la recherche d'une protection sociale de qualité et à moindre coût pour leurs adhérents, leurs membres et les populations assurées dans un cadre d'intérêt général.

En 1989, l'Ipse naissait avec la volonté d'affirmer cette spécificité, ces valeurs des entreprises de protection sociale solidaire en favorisant le dialogue social et économie sociale. A cette époque, les institutions européennes élaboraient les premières directives assurances qui poussaient déjà vers une convergence réglementaire le monde des assurances de biens et de personnes, au risque de faire sombrer les entreprises solidaires dans la banalisation.

Pourtant, plus de 20 ans après, les valeurs de ces entreprises sont identiques. Et aujourd'hui plus qu'hier encore, dans un monde touché par de profonds bouleversements, ces valeurs doivent retrouver une place centrale dans notre société. Ce constat est maintenant d'ailleurs partagé par les institutions européennes qui prennent progressivement conscience de la nécessité d'appuyer les entreprises socialement responsables poursuivant un objet social ; elles reconnaissent en effet que ces structures jouent un rôle essentiel pour répondre à des besoins encore non satisfaits, lutter contre la pauvreté et l'exclusion et ainsi favoriser une croissance intelligente dans une économie sociale de marché hautement compétitive.

Par l'adoption de cette Charte commune élaborée par l'Ipse, les acteurs de la protection sociale solidaire de l'Union européenne, poursuivent donc un double objectif :

- > **Réaffirmer la spécificité de leur identité et de leurs activités**, leurs valeurs, leur manière d'entreprendre ;
- > **Sensibiliser les institutions nationales et européennes** au fait que, pourtant concurrentes, ces entreprises s'accordent à représenter et garantir une alternative crédible et nécessaire aux opérateurs mus par une logique marchande.

La Charte européenne des entreprises de la protection sociale est en outre plus qu'une simple déclaration de principes : en la ratifiant, les entreprises adhèrent à ses engagements, qu'elles savent indissociables des principes de responsabilité et de solidarité dont elles se revendiquent.

- **RÉAFFIRMER ENSEMBLE LES VALEURS D'ORIGINE DANS UN MONDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION ;**
- **NE PAS LAISSER SE DÉLITER L'IDENTITÉ ET LA CONCEPTION D'ENTREPRENDRE QUI ONT FAÇONNÉ LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE ;**

• FAIRE DAVANTAGE VALOIR ET RECONNAÎTRE LES ATOUTS DES SPÉCIFICITÉS DES ENTREPRISES À STATUT MUTUALISTE, PARITAIRE OU COOPÉRATIF QUI ŒUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES ;

C'EST LÀ LE SENS DE LA CHARTe EUROPéENNE DES ENTREPRISES DE LA PROTECTION SOCIALE.